

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX du 24 Janvier 2002

La séance est ouverte à 14 h 30 par Monsieur le Président Étienne Jouzier. Il remercie les membres présents de leur fidélité et leur présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il fait part ensuite des excuses de Mesdames Kummer, Morin, Nugeyre, et de Messieurs les Professeurs Aiache, Bertucat, Cambar, Dubost, Jensen et Nuhrich, ainsi que celles de Messieurs Cousse, Comby, Dallet, Mesnier, Parésys et Warolin.

Le Secrétaire adjoint, Catherine Chèze procède ensuite à la lecture des procès-verbaux : ceux de la deuxième Assemblée générale extraordinaire et de la réunion du 21 Juin 2001 sont adoptés à l'unanimité des présents moins une abstention en raison de l'absence de ce membre ce jour là, alors que ceux du « Prix de thèse » du 4 Octobre et de la deuxième journée scientifique de l'UFR de Pharmacie du 26 Octobre sont acceptés à l'unanimité.

Le Président Jouzier rappelle qu'aujourd'hui se tient l'Assemblée Générale annuelle conformément aux statuts et poursuit l'ordre du jour.

Il présente tout d'abord la candidature de Monsieur Yves Marliac en tant que membre titulaire. Celui-ci est pharmacien, Docteur ès Sciences Pharmaceutiques ; initialement Maître de Conférences de Toxicologie, expert toxicologue auprès des tribunaux, il est actuellement Maître de Conférences en Informatique, Physique et Mathématiques dans le service du Professeur Monti dans notre Université. Sa candidature est parrainée par le Professeur Jouzier et par Catherine Chèze.

Le Secrétaire Général, le Professeur Joseph Vercauteren procède également à la cooptation des nouveaux membres présentés durant l'année 2001, qui sont les suivants :

NOMS	PARRAINS
Christian Warolin	Pr. Jouzier Pr. Devaux
Melle Béatrice L'Azou	Dr. Isabelle Baudrimont Dr. Chèze
Mme Céline Brachet-Castang	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Nelly Cavailleole	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Florine Couleru	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Nathalie Hubert	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Julie Le Merrer	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Emmanuelle Paris	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Virginie Riboulleau	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren
Melle Karine Sallafranque	Pr. Jouzier Pr. Vercauteren

Ces candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire Général indique que les statuts sont à revoir en ce qui concerne l'article 5 partie II administration et fonctionnement, car l'association doit être administrée par un conseil d'administration et non pas un bureau comme c'est le cas en ce moment. Cette discussion est reportée à une date ultérieure.

Le Professeur Vercauteren fait part de la démission du Professeur Alain Nuhrich en tant que rédacteur en chef du Bulletin de la Société et de la candidature à ce poste d'Alain Badoc, actuellement rédacteur adjoint à qui il donne la parole.

Alain Badoc fait part de l'avancement des travaux du Bulletin 2001. Celui-ci comporte outre les communications originales, les résumés de deux pages fournies par les candidats au « prix de thèse 2001 », ainsi que les résumés des communications orales présentées par les enseignants chercheurs et chercheurs de notre faculté lors de la deuxième journée scientifique de l'UFR organisée par la Société de Pharmacie.

Il propose de faire traduire par le service de langue de l'Université les résumés en anglais des articles originaux. Après discussion, il est décidé de laisser cette responsabilité aux signataires de l'article, comme c'était le cas jusqu'à présent. Il demande également de constituer un comité de lecture afin d'éviter un maximum d'erreurs. Le Professeur Vercauteren fait remarquer que depuis quelques années le rédacteur en chef prenait totalement en charge l'acceptation et la correction des articles proposés. Messieurs Devaux, Jouzier et Portenart acceptent cependant de relire les articles de ce bulletin.

Alain Badoc précise qu'il sera noté sur le bulletin l'adresse internet du site de la Société qui est la suivante : <http://194.167.120.205/SPB/>.

Il est proposé également pour en faciliter l'accès de mettre ce site sur le site d'entrée de Pharmacie de l'Université, Messieurs Marliac et Badoc prendront en charge cette tâche.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire Général présente ensuite le rapport moral d'activité de l'année 2001.

- Le rapport financier sera présenté à la prochaine séance, le trésorier Alain Nuhrich étant absent. Le Pr. Vercauteren précise qu'il faut nommer un trésorier adjoint laissé vacant par Alain Nuhrich qui a été nommé trésorier après la démission de Catherine Durandeu. Il propose la candidature d'Isabelle Baudrimont. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.
- Le Secrétaire Général fait ensuite le bilan de l'année passée et constate que la Société est plus vivante qu'il y a trois ans. Elle organise cinq réunions par an dont le prix de thèse qui a eu lieu pour la deuxième année consécutive, et en outre elle est à l'initiative et a organisé la « deuxième Journée Scientifique de l'UFR » qui semble avoir été

particulièrement appréciée. Il précise que le journal *Anima* de l'Université s'est fait l'écho pour la première fois de ces deux manifestations. Cependant, il note toujours la désaffection d'une grande partie des enseignants à la plupart des réunions.

- Il rappelle également qu'il est de notre devoir de préserver la profession du Pharmacien, qui est le spécialiste du médicament et s'inquiète de la tournure que prend la nouvelle réforme des études qui privilégie des matières médicales au détriment des matières pharmaceutiques et qu'il faut garder absolument notre spécificité.
- Il fait remarquer aussi qu'il faut faire un effort pour mieux faire connaître la Société. Monsieur Portenart propose que le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens envoie un bulletin d'adhésion explicatif à tous ses membres. Le Pr. Vercauteren doit aller en discuter avec le Conseil de l'Ordre.
- Certains proposent que l'on participe à des E.P.U. et qu'il faudrait faire appel à l'Université.

Le bilan est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire Général propose ensuite d'établir le calendrier des réunions pour l'année 2002. Il s'établit comme suit :

- Jeudi 21 Mars 2002 : Assemblée Générale extraordinaire à 14 h 30,
- Jeudi 20 Juin 2002 à 14 h 30,
- Jeudi 3 Octobre 2002 : Prix de thèse à 14 h 30,
- Jeudi 21 Novembre 2002 à 14 h 30,
- Jeudi 23 Janvier 2003 : Assemblée Générale à 14 h 30.

En raison du passage à l'euro, le Pr. Vercauteren propose de modifier et d'arrondir le montant des cotisations ainsi que celui du prix de thèse. Les montants s'établissent comme suit :

- 30 euros pour les membres français,
- 50 euros pour les membres étrangers,
- 750 euros pour le Prix de thèse.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour se poursuit par la présentation des communications suivantes :

- Véronique Dubois¹, Laurent Poirel², Caroline Marie³, Corinne Arpin¹, Patrice Nordmann², Claudine Quentin¹ : "*Caractérisation d'un intégron de classe 1 portant le gène bla_{GES-1} et un gène fusionné aac(3)-Ib/aac(6')-Ib' chez Pseudomonas aeruginosa*".

¹Université Bordeaux 2 ; ²Hôpital de Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre ; ³Hôpital Pellegrin, Bordeaux.

(Interventions de Messieurs les Professeurs Aumonier et Vercauteren et de Monsieur Portenart).

- Étienne Jouzier : "*Découverte de la pénicilline et philatélie*".

(Interventions de Messieurs les Professeurs Devaux et Vercauteren et de Monsieur Portenart).

À propos des articles sur la philatélie proposés par le Pr. Jouzier sur le Bulletin, il est fait remarquer que leur publication en couleur serait plus attractive, et il est proposé de demander aux laboratoires pharmaceutiques de sponsoriser ces publications en raison du coût élevé de celles-ci.

Le Président remercie les Conférenciers et la séance est levée à 17 h 45.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX
du 21 Mars 2002**

La séance est ouverte à 14 h 30 par Monsieur le Président Jouzier. Il remercie les membres présents.

Il présente ensuite les excuses de Madame Guinier et de Messieurs les Professeurs Aiache, Coustou et Derache, ainsi que celles de Messieurs Sousse, Marliac, Parésys et Warolin.

Le Secrétaire adjoint, Catherine Chèze, procède ensuite à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 Janvier 2002 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur Badoc précise que, contrairement à ce qu'il avait annoncé, les résumés des conférences orales de la deuxième journée scientifique de l'UFR ne figurent pas sur le dernier numéro du bulletin, mais paraîtront sur le prochain.

Le Professeur Aumonier demande s'il serait possible de publier le texte de la conférence du Professeur Ourisson. Le Secrétaire Général répond que cela n'était pas prévu, mais qu'il serait possible d'en demander le texte déjà publié à Evertis.

Le Président Jouzier poursuit l'ordre du jour et présente tout d'abord la candidature de Monsieur Samir Mesli en tant que membre titulaire. Celui-ci a obtenu son diplôme de pharmacien à Oran en 1989. Ensuite, il a effectué un D.I.S. de Biologie Médicale, une maîtrise des Sciences Biologiques et Médicales, puis un DEA Biologie-Santé option Biologie Moléculaire dans notre Université. Il a également été Attaché Associé au CHU chez le Pr. Jouzier de 1991 à 1999. Il est actuellement Praticien Adjoint contractuel et il vient d'être reçu au concours de Praticien Hospitalier. Il prépare en même temps une thèse d'Université. Sa candidature est parrainée par le Professeur Jouzier et par le Docteur Françoise Le Moigne. Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire Général annonce que le rapport financier sera présenté à la prochaine séance, le trésorier Alain Nuhrich étant absent.

Concernant la vie de la Société, le Pr. Vercauteren fait part de sa visite en compagnie des Professeurs Jouzier et Devaux au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens. Il précise que les membres de ce Conseil ont découvert l'existence de notre Société et se sont montrés très intéressés. Ils souhaitent aider à la diffusion de la connaissance de la SPB en faisant de la publicité dans la lettre régionale trois fois par an. Dès la prochaine lettre, ils parleront de la SPB et du Prix de thèse. Le Pr. Neuzil propose alors d'inclure la cotisation de la SPB avec celle de l'Ordre. Le Secrétaire Général explique que cela est impossible étant donné que c'est un tarif national. Il propose pour avoir une large diffusion auprès des étudiants de remettre le Prix pendant la cérémonie de prestation de Serment et donc de décaler le prochain prix. Il pense qu'il serait intéressant aussi de solliciter l'Industrie Pharmaceutique afin qu'elle crée également un prix de thèse qui pourrait également être remis ce jour là.

Le Pr. Vercauteren annonce ensuite son départ pour Montpellier à la rentrée prochaine, et qu'il faudra donc pourvoir à son remplacement afin de continuer à faire vivre notre Société.

L'ordre du jour se poursuit par la présentation des communications suivantes :

- Étienne Jouzier : "*Le diabète et son traitement*".
(Interventions de Messieurs les Professeurs Canellas, Neuzil et Vercauteren et de Messieurs Badoc, Dallet et Lallement).
- Joseph Vercauteren : "*Biodisponibilité des polyphénols du vin. Impact sur leurs propriétés*".
(Interventions de Messieurs les Professeurs Aumonier, Deffieux et Neuzil et de Monsieur Dallet).

Le Président remercie les Conférenciers et l'auditoire, et lève la séance à 17 h.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX
du 20 Juin 2002**

La séance est ouverte à 14 h 30 par Monsieur le Président Jouzier. Il remercie les membres présents.

Il présente ensuite les excuses de Mesdames L'Azou, Durandeu, Hubert et de Monsieur le Professeur Derache, ainsi que celle de Monsieur Parésys.

Le Secrétaire adjoint, Catherine Chèze, procède ensuite à la lecture du procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2002 qui est accepté à l'unanimité.

Le Président Jouzier annonce le décès récent de Monsieur Lallement, membre très fidèle de nos réunions pour lesquelles il n'hésitait pas à se déplacer depuis Dax. L'assemblée observe une minute de silence.

Le Président entame l'ordre du jour avec l'annonce de la démission du Secrétaire Général le Pr. Vercauteren en raison de son départ au 1^{er} septembre pour Montpellier, le remercie de l'action qu'il a menée au sein de la Société, et il lui passe la parole.

Le Secrétaire Général remercie le Président et fait part de son émotion puisque c'est la dernière réunion à laquelle il participe. Il rappelle l'intérêt qu'il a toujours porté à cette Société puisque dès son arrivée à Bordeaux, il a été membre de celle-ci. Il rappelle le plaisir qu'il a eu de côtoyer des personnes savantes. Il formule des vœux pour que cette Société perdure et il a de bons arguments car il y a dans cette assemblée de nombreuses personnes capables de la faire vivre, et fait part de ses regrets de la quitter. Le Président espère qu'il restera en partie présent en en restant membre. Le Pr. Vercauteren confirme cette intention et rappelle que cette Société est active, notamment à travers ces réunions et son Prix de Thèse. Il reste à finaliser les nouveaux statuts.

Il rappelle que, conformément au statut, il faut pourvoir à son remplacement temporaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale au cours de laquelle il sera procédé à une nouvelle élection. Il propose en accord avec le Président que l'intérim de Secrétaire Général soit assuré par Catherine Chèze qui s'est largement impliquée dans la bonne marche de la Société.

Catherine Chèze le remercie et annonce qu'elle accepte d'assurer cette fonction avec l'aide du Président jusqu'à la prochaine assemblée générale, les fonctions qu'elle occupe actuellement lui ayant permis d'en connaître tout le fonctionnement.

Les membres sont d'accord avec cette proposition.

Le Pr. Neuzil se dit heureux que C. Chèze accepte « ce fauteuil » et rappelle qu'en 1970 la Société Française de Chimie a organisé des réunions communes à trois villes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, et propose que l'on prenne modèle sur ce type de réunions pour améliorer encore la vie de la Société.

J. Vercauteren évoque alors la possibilité d'organiser une réunion de type Journées Scientifiques entre ces différentes villes pour renforcer les contacts, et donner aux personnes la possibilité aussi de faire découvrir aux autres Facultés les richesses de leur patrimoine comme le Musée de la Pharmacie de Montpellier.

À propos de musée, le Président évoque la possibilité de demander au Pr. Dominique Ducassou d'en créer un à Bordeaux car il y a de très belles pièces que l'on ne voit jamais. Ceci est confirmé par le Pr. Aumonier qui explique que Monsieur Meriaux responsable des activités culturelles de l'Université prend soin de celles-ci, mais cela poserait le choix d'un lieu et un entretien important. Cette idée est retenue et sera rediscutée ultérieurement.

Le Président passe ensuite au bilan financier qui ne sera toujours pas présenté en raison de l'absence du Trésorier, qui n'a pas pu être joint par la vice-trésorière Isabelle Baudrimont. Le Président annonce qu'il le relancera.

Alain Badoc précise qu'il a informatisé et automatisé le fichier des membres car Madame Carrere qui s'en occupe part prochainement à la retraite.

C. Chèze rappelle qu'il faut désigner le jury pour le « Prix de Thèse » du 3 octobre. Le Président, Catherine Chèze, Alain Badoc, Isabelle Baudrimont, Philippe Dallet et Josette Pujol proposent leur service.

Alain Badoc, rédacteur du bulletin, nous fait part de ses investigations au sujet de l'insertion de planches couleurs pour les articles de philatélie du Pr. JOUZIER auprès des éditions Bergeret. Ceux-ci font de la sous-traitance en raison du peu de demande. Les différents critères sont les suivants :

Une résolution de 150 dpi en taille finale est souhaitée,

L'insertion des planches est faite manuellement par l'éditeur,

Le prix est le même pour une page couleur avec du texte au verso ou deux pages couleur recto-verso. Celui-ci est augmenté éventuellement du traitement des images et dépend alors du nombre d'images et non pas du nombre de pages. Une quinzaine de pages en couleur peuvent faire doubler le prix d'un fascicule,

Chaque encrage sur un côté de page coûte 120 euros HT (+ 5,5 % TVA). Comme il faut une pagination des planches d'après les normes AFNOR et qu'une planche en fin de texte n'est pas évidente, il faut prévoir de préférence deux planches recto-verso. Jusqu'à 400 - 500 exemplaires, la quadrichromie n'est pas rentable et il faut passer par des photocopies couleur.

Isabelle Baudrimont propose de se renseigner auprès de l'imprimeur de l'Université qui propose habituellement des prix compétitifs.

Concernant un accès direct au site internet de la SPB à partir du site de la Faculté de Pharmacie, Alain Badoc a contacté Monsieur Fabien Raynaud, assistant-ingénieur s'occupant de la structuration du serveur et du site intranet de l'Université. Ce dernier pense qu'il y a possibilité de demander au Président Josy Reiffers l'autorisation d'utiliser 10 voire 40 Mo maximum sur le serveur de l'Université, quoique la politique ait été jusqu'à présent de ne pas accepter les sociétés en raison d'un manque rapide de place sur les disques durs. À partir du moment où un site est accessible via un laboratoire dans le site de l'Université, il faut en informer Monsieur Raynaud. Celui-ci a indiqué que pour un lien dans la page de l'UFR de Pharmacie, il faut que le Secrétaire Général de la SPB propose une modification du texte de la page de présentation de l'UFR à son Doyen. Celui-ci doit ensuite faire une demande d'autorisation d'hébergement au Président Reiffers et au Secrétaire Général Madame Corinne Duffau.

Il est décidé que la demande serait faite au Doyen à la rentrée de Septembre.

L'ordre du jour se poursuit par la présentation des communications suivantes :

- Eugène Neuzil, Serge Ravaine, Henri Cousse : "*La N-acétyl-DL-leucine, médicament symptomatique des états vertigineux*".

(Intervention de Monsieur le Professeur Vercauteren).

- Céline Ohayon-Courtès : "*Le point sur les légionelles et les légionelloses*".

(Interventions de Mademoiselle Baudrimont, de Madame Kummer, de Messieurs les Professeurs Mossalayi et Neuzil et de Monsieur Dallet).

Le Président remercie les Conférenciers et l'auditoire, et lève la séance à 17 h.

**PROCÈS-VERBAL DU PRIX DE THÈSE
DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX
du 3 Octobre 2002**

La séance est ouverte à 14 h 30 par Monsieur le Président Jouzier. Il remercie les membres présents.

Catherine Chèze présente ensuite les excuses des Professeurs Cambar, Coustou, Creppy, Mossalayi, Neuzil, de Mesdames Kummer, Nugeyre et de Messieurs Dallet, Parésys-Barbier et Ruffié. Elle fait part du regret du Professeur Vercauteren de ne pouvoir être parmi nous, et qui transmet ses salutations à tous les membres et souhaite longue vie à ce prix qui lui est cher.

Le Président invite les candidats à suivre la séance et poursuit l'ordre du jour.

Il procède à l'admission de six nouveaux membres qui sont les candidats au prix de thèse.

NOMS	PARRAINS
Melle Clarisse Bavoux	Pr. Jouzier Dr. Chèze
Mme Cécile Bouteloup-Marcu	Pr. Jouzier Dr. Chèze
Mme Sandra Dourthe-Ibanez	Pr. Jouzier Dr. Chèze
M. Christophe Gautier	Pr. Jouzier Dr. Chèze
M. Christophe Martinez	Pr. Jouzier Dr. Chèze
Melle Cassandrine Soulard	Pr. Jouzier Dr. Chèze

Les candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Ces nouveaux membres bénéficient de la gratuité de la cotisation pour l'année en cours et pour l'année 2003.

La secrétaire Générale transmet les excuses de Monsieur Christophe Martinez qui travaille actuellement à l'Île de la Réunion, et de Madame Dourthe-Ibanez qui vient d'accoucher, qui ne présenteront donc pas leur travail.

Le Président commence alors l'audition des quatre autres candidats au Prix de Thèse qui se présenteront par ordre alphabétique.

Chacun des candidats présente devant le jury composé de six membres (Pr. Jouzier (Président), Dr. Badoc, Dr. Baudrimont, Dr. Chèze, Dr. B. L'Azou et Dr. J. Pujol) et devant les membres de la Société un exposé oral de dix minutes, et répond aux questions de l'assistance.

Après délibération qui s'est déroulée à bulletin secret, le prix est décerné à Monsieur Christophe Gautier pour son travail sur "*Nouvelles exigences liées à la désinfection des endoscopes souples non autoclavables*".

La direction de cette thèse a été assurée par le Docteur Jean-Claude Labadie et la présidence par le Professeur Marie-Claude Saux.

Le Président de la Société Monsieur le Professeur Jouzier félicite le lauréat et lui remet un chèque d'un montant de 750 euros.

Le Président remercie les candidats et les membres de la Société, et la séance est levée à 16 h 30.
